

Vu le décret exécutif n° 91-444 du 16 novembre 1991 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et des mines ;

Vu le décret exécutif du 2 janvier 1992 portant nomination de M. Boualem Zekri en qualité de directeur général de la coordination et de la synthèse au ministère de l'industrie et des mines ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Boualem Zekri directeur général de la coordination et de la synthèse à l'effet de signer au nom du ministre de l'industrie et des mines, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 mai 1992.

Abdenour KERAMANE

«»

Arrêté du 16 mai 1992 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et des mines.

Le ministre de l'industrie et des mines,

Vu le décret présidentiel n° 91-199 du 18 juin 1991, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-200 du 18 juin 1991, autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif n° 91-444 du 16 novembre 1991 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et des mines ;

Vu le décret exécutif du 2 janvier 1992 portant nomination de M. Hamoud Hallel en qualité de directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et des mines ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Hamoud Hallel directeur de l'administration générale à l'effet de signer au nom du ministre de l'industrie et des mines, tous actes et décisions y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 mai 1992.

Abdenour KERAMANE

Arrêté du 16 mai 1992 portant délégation de signature au directeur de la réglementation au ministère de l'industrie et des mines.

Le ministre de l'industrie et des mines,

Vu le décret présidentiel n° 91-199 du 18 juin 1991, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-200 du 18 juin 1991, autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif n° 91-444 du 16 novembre 1991 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et des mines ;

Vu le décret exécutif du 1^{er} février 1992 portant nomination de M. Hocine Amer Yahia en qualité de directeur de la réglementation au ministère de l'industrie et des mines ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Hocine Amer Yahia directeur de la réglementation à l'effet de signer au nom du ministre de l'industrie et des mines, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 mai 1992.

Abdenour KERAMANE

«»

Arrêté du 16 mai 1992 portant délégation de signature au directeur de la prospective industrielle au ministère de l'industrie et des mines.

Le ministre de l'industrie et des mines,

Vu le décret présidentiel n° 91-199 du 18 juin 1991, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-200 du 18 juin 1991, autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif n° 91-444 du 16 novembre 1991 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et des mines ;

Vu le décret exécutif du 1^{er} février 1992 portant nomination de M. Mohamed Belkacem Rabah en qualité de directeur de la prospective industrielle au ministère de l'industrie et des mines ;